

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.02.2023 Révision: 10.02.2023

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: GRF GREEN MOULD REMOVER BO 1L*6 NLFR
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Emploi de la substance / de la préparation Biocide
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

Bison International Dr.A.F.Philipsstraat 9 NL-4462 EW Goes PO Box 160

NL-4460 AD Goes tel. +31 88 3235700 fax. +31 88 3235800

e mail: sds@boltonadhesives.com

· Service chargé des renseignements: Bison QESH

1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59 Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS: 02 41 48 21 21 BORDEAUX: 05 56 96 40 80 LILLE: 0800 59 59 59

LYON: 04 72 11 69 11 MARSEILLE: 04 91 75 25 25 NANCY: 03 83 22 50 50 PARIS: 01 40 05 48 48

STRASBOURG: 03 88 37 37 37 TOULOUSE: 05 61 77 74 47

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 2)

FR-FR

www.griffon.eu 1/11



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.02.2023 Révision: 10.02.2023

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Nom du produit: GRF GREEN MOULD REMOVER BO 1L*6 NLFR

(suite de la page 1)



Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger





GHS05 GHS09

- · Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

chlorure de didécyldiméthylammonium

· Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou

l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants. P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte

et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale.

· Indications complémentaires:

Contient des produits biocides: chlorure de didécyldiméthylammonium

- 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable. · **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· Description: Biocide

(suite page 3)

FR-FR

www.griffon.eu 2/11



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.02.2023 Révision: 10.02.2023

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Nom du produit: GRF GREEN MOULD REMOVER BO 1L*6 NLFR

(suite de la page 2)

· Composants dangereux:				
CAS: 7173-51-5 EINECS: 230-525-2 Numéro index: 612-131-00-6 Reg.nr.: 01-2119945987-15	chlorure de didécyldiméthylammonium Skin Corr. 1B, H314; Aquatic Chronic 1, H410 (M=10); Acute Tox. 4, H302	≥2,5-<5%		
CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7 Numéro index: 603-117-00-0 Reg.nr.: 01-2119457558-25- XXXX	propane-2-ol Flam. Liq. 2, H225; \$\frac{1}{4}\$ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	1-2,5%		

[·] Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Remarques générales: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Après inhalation:

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

- · Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

- · Après ingestion: Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Movens d'extinction
- · Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

(suite page 4)

FR-FR

www.griffon.eu 3/11



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.02.2023 Révision: 10.02.2023

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Nom du produit: GRF GREEN MOULD REMOVER BO 1L*6 NLFR

(suite de la page 3)

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

- · Classe de stockage: 12
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

67-63-0 propane-2-ol

VLEP Valeur momentanée: 980 mg/m³, 400 ppm

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

(suite page 5)

FR-FR

www.griffon.eu 4/11



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.02.2023 Révision: 10.02.2023

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Nom du produit: GRF GREEN MOULD REMOVER BO 1L*6 NLFR

(suite de la page 4)

Eviter tout contact avec la peau.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- · Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.
- Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Épaisseur du matériau recommandée: > 0,12 mm

Caoutchouc nitrile

· Temps de pénétration du matériau des gants

Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 10 minutes (perméabilité selon la norme EN 374 section 3: taux 1).

Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

· Protection du corps: Utiliser une tenue de protection.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

État physiqueCouleur:LiquideIncolore

Odeur: CaractéristiqueSeuil olfactif: Non déterminé.

· Point de fusion/point de congélation: 0 °C

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition

et intervalle d'ébullition 100 °C

· Inflammabilité Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

Inférieure:
 Supérieure:
 Point d'éclair
 Température de décomposition:
 pH
 Non déterminé.
 Non applicable.
 Non déterminé.
 Non déterminé.

· Viscosité:

Viscosité cinématique
 Dynamique:
 Non déterminé.
 Non déterminé.

(suite page 6)

FR-FR

www.griffon.eu 5/11



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.02.2023 Révision: 10.02.2023

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Nom du produit: GRF GREEN MOULD REMOVER BO 1L*6 NLFR

(suite de la page 5)

· Solubilité

· l'eau: Entièrement miscible

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur

log)

· Pression de vapeur à 20 °C: 23 hPa

Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C: 0,993 g/cm³
 Densité relative Non déterminé.
 Densité de vapeur: Non déterminé.

• 9.2 Autres informations Toutes les données physiques pertinentes ont

Non déterminé.

été déterminées pour le mélange. Toutes les données non déterminés ne sont pas mesurables ou non pertinentes pour la

caractérisation du mélange.

· Aspect:

· Forme: Liquide

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour

la sécurité

• **Température d'auto-inflammation** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

· Teneur en solvants:

Solvants organiques: 1,1 %
Eau: 94,0 %
Teneur en substances solides: 0,0 %
Masse moléculaire 18,02 g/mol

· Changement d'état

· Taux d'évaporation: Non déterminé.

Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles néant
Gaz inflammables néant
Aérosols néant
Gaz comburants néant
Gaz sous pression néant
Liquides inflammables néant
Matières solides inflammables néant

Substances et mélanges autoréactifs
 Liquides pyrophoriques
 néant néant

Matières et mélanges auto-échauffants

· Matières solides pyrophoriques

Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant Liquides comburants néant Matières solides comburantes néant Peroxydes organiques

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux

néant

néant

néant

(suite page 7)

FR-FR

www.griffon.eu 6/11



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.02.2023 Révision: 10.02.2023

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Nom du produit: GRF GREEN MOULD REMOVER BO 1L*6 NLFR

(suite de la page 6)

· Explosibles désensibilisés

néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Corrode les métaux.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Danger de formation de produits pyrolysés toxiques

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:				
7173-51-5 chlorure de didécyldiméthylammonium				
Oral	LD50	329 mg/kg (rat)		
67-63-0 propane-2-ol				
Oral	LD50	5045 mg/kg (rat)		
Dermique	LD50	12800 mg/kg (lapin)		
Inhalatoire	LC50/4 h	30 mg/l (rat)		

· Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non applicable.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 8)

FR-FR

www.griffon.eu 7/11



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.02.2023 Révision: 10.02.2023

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Nom du produit: GRF GREEN MOULD REMOVER BO 1L*6 NLFR

(suite de la page 7)

- · Indications toxicologiques complémentaires:
- · Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité) Non applicable.
- · Sensibilisation Non applicable.
- Toxicité par administration répétée Non applicable.
- · 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potential de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- 12.7 Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Evacuation conformément aux prescriptions légales.

- · Emballages non nettoyés:
- Recommandation:

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

FR-FR

(suite page 9)

www.griffon.eu 8/11



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Révision: 10.02.2023 Date d'impression: 10.02.2023

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Nom du produit: GRF GREEN MOULD REMOVER BO 1L*6 NLFR

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

UN3082 · ADR/ADN, IMDG, IATA

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR/ADN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE

VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(chlorure de didécyldiméthylammonium) ·IMDG

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (didecyldimethylammonium chloride), MARINE

POLLUTANT

·IATA ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS

SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.

(didecyldimethylammonium chloride)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR/ADN



· Classe 9 (M6) Matières et objets dangereux divers.

· Étiquette

· IMDG, IATA



· Class 9 Matières et objets dangereux divers.

· Label

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR/ADN, IMDG, IATA Ш

14.5 Dangers pour l'environnement Le produit contient matières dangereuses pour

l'environnement : chlorure

didécyldiméthylammonium · Marine Pollutant: Signe conventionnel (poisson et arbre)

Marquage spécial (ADR/ADN): Signe conventionnel (poisson et arbre) · Marquage spécial (IATA): Signe conventionnel (poisson et arbre)

· 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur

Attention: Matières et objets dangereux divers.

Numéro d'identification du danger (Indice

Kemler):

90 F-A,S-F

No EMS: **Stowage Category** Α

(suite page 10)

9/11 www.griffon.eu



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 10.02.2023 Révision: 10.02.2023

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Nom du produit: GRF GREEN MOULD REMOVER BO 1L*6 NLFR

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	(suite de la page
Indications complémentaires de transport:	
· ADR/ADN · Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ)	5L Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieu 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieu 1000 ml
· Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels	3 (-)
· IMDG · Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ)	5L Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 100 ml
Remarques:	Under certain conditions substances in Class (flammable liquids) can be classified i packinggroup III. See IMDG, Part 2, Chapter 2.3, Paragraph 2.3.2.2
"Règlement type" de l'ONU:	UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POIN DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE N . S . A . (C H L O R U R E D DIDÉCYLDIMÉTHYLAMMONIUM), 9, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · Catégorie SEVESO E1 Danger pour l'environnement aquatique
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 100 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- · Réglement (CE) N° 649/2012

7173-51-5 chlorure de didécyldiméthylammonium

Annex I Part 1

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques - Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 11)

10/11 www.griffon.eu



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 10.02.2023 Révision: 10.02.2023

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Nom du produit: GRF GREEN MOULD REMOVER BO 1L*6 NLFR

(suite de la page 10)

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoguer somnolence ou vertiges.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Corrosion cutanée/irritation cutanée Lésions oculaires graves/irritation oculaire terme (chronique) pour le milieu aquatique

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en Dangers pour le milieu aquatique- danger à long utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

- · Service établissant la fiche technique: Bison QESH
- Contact: Reach coordinator
- Date de la version précédente: 21.01.2022
- · Numéro de la version précédente: 9
- Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised $\dot{\text{S}}$ ystem of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables - Catégorie 2

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - Catégorie 4

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2 STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) - Catégorie 3

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 1

* Données modifiées par rapport à la version précédente

FR-FR

www.griffon.eu 11/11